PHOSPHORIA
par L'Entreprise Médicale

FORMATION **EXPERTE**

OPTIMISER LES PROCÉDURES D'AGRÉMENT ET DE SUIVI DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET ADAPTER SES PRATIQUES

EXPERT INTERVENANT :

Avocat spécialisé en droit de la famille et de la protection de l'enfance

N° 1502
odpc
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr
Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION
MNH
Mutuelle Nationale des Hospitaliers

www.phosphoria-formation.fr

OPTIMISER LES PROCÉDURES D'AGRÉMENT ET DE SUIVI DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET ADAPTER SES PRATIQUES

2 jours | Sur devis | Dans vos locaux | Disponible uniquement en INTRA

OBJECTIFS

- Analyser les apports de la réforme des modes d'accueil (ordonnance du 19 mai 2021) et de la loi du 7 février 2022 sur la protection de l'enfance
- Appliquer le cadre juridique actualisé des assistants familiaux, en maîtrisant les exigences relatives à l'agrément, au suivi et au contrôle
- Instruire les demandes d'agrément, en mobilisant des critères d'évaluation objectifs et en formalisant des décisions sécurisées juridiquement
- Structurer les procédures de suivi et de contrôle, en planifiant les visites, en accompagnant les professionnels et en consolidant les écrits
- Prévenir les situations à risque et réagir de manière appropriée face aux contentieux, en renforçant la sécurité juridique des pratiques départementales

PROGRAMME

I. INTÉGRER LES RÉFORMES RÉCENTES DANS LES PRATIQUES DÉPARTEMENTALES
- La réforme des services aux familles : Étudier les nouvelles dispositions de l'ordonnance du 19 mai 2021
- La réforme relative à la protection des enfants : Analyser la loi du 7 février 2022 et ses implications
- Modifications du cadre réglementaire des assistants familiaux : Identifier les changements et leurs conséquences

II. ENCADRER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES ASSISTANTS FAMILIAUX
- Clarifier le cadre d'intervention des assistants familiaux
- Délimiter les responsabilités et les droits des assistants familiaux
- Définir le positionnement des assistants familiaux
- Préciser les attentes et les obligations professionnelles

III. SÉCURISER LES PROCÉDURES D'AGRÉMENT DES ASSISTANTS FAMILIAUX
- Instruire les demandes d'agrément : Critères d'évaluation et étapes de l'instruction des dossiers
- Formaliser les décisions d'agrément : Rédiger des décisions conformes aux exigences légales

IV. ORGANISER LE SUIVI DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET OPTIMISER LES PRATIQUES DE CONTRÔLE
- Assurer l'accompagnement et le suivi des assistants familiaux : Mise en place de procédures de suivi efficaces
- Organiser le contrôle des assistants familiaux : Planification et réalisation des visites de contrôle
- Sécuriser la production des écrits du Conseil Départemental : Rédiger des rapports et des écrits juridiques fiables

V. GÉRER LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS ET PRÉVENIR LES CONTENTIEUX
- Organiser la prévention et la gestion du contentieux : Anticiper les problèmes et savoir y répondre juridiquement
- Ateliers pratiques : Identification des situations à risque et analyse de cas pratiques

VI. ÉVALUATION DE LA SESSION

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques : Présentation des cadres législatifs et réglementaires
- Travail d'analyse et d'échanges : Discussions basées sur les expériences des stagiaires et de l'expert-formateur
- Ateliers pratiques : Simulations et cas pratiques pour illustrer les concepts
- Séance de questions-réponses : Clarification des doutes et approfondissement des connaissances
- Évaluation et suivi : Test d'auto-positionnement, évaluation continue et questionnaire de satisfaction

PROFIL DES INTERVENANTS

- Avocat spécialisé en droit de la famille et de la protection de l'enfance

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels des Conseils Départementaux : Chargés de l'agrément, du suivi et/ou du contrôle des assistants familiaux
- Personnels des services de PMI : Responsables de l'instruction des demandes d'agrément
- Personnels d'inspection et de contrôle : Agents de l'ASE et du service juridique des Conseils Départementaux.

LES + PHOSPHORIA

- Approche complète et pratique : Mélange d'apports théoriques et d'exercices pratiques pour une meilleure assimilation
- Experts qualifiés : Intervenants spécialisés en droit de la famille et en gestion des modes d'accueil
- Etudes de cas réels : Utilisation de situations pratiques pour illustrer les concepts et en faciliter la compréhension
- Sécurisation des pratiques : Focus sur la sécurisation des procédures pour éviter les mises en cause légales

POURQUOI CHOISIR PHOSPHORIA par L'Entreprise Médicale

Un savoir-faire pédagogique éprouvé **depuis 27 ans**

+3000 professionnels de santé formés chaque année et **plus de 200 formateurs experts santé**

150 formations en management, organisation de soins, droits et responsabilités, qualité et gestion des risques, stratégie et performance

Membre du Groupe MNH, une priorité donnée à la **santé physique et psychologique des soignants**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONTACT

Si besoin d'une assistance en rapport avec une situation de handicap contactez-nous :
par téléphone : 01 47 24 07 99 - par mail : formation@phosphoria-formation.fr

PARTICIPATION

Les prix hors taxe par participant sont indiqués sur le programme de chaque formation inter-entreprise. Les formations intra-entreprise font l'objet d'un devis.
Ce prix non soumis à TVA comprend :
la participation à la session de formation, rafraîchissements, boissons chaudes et viennoiseries (présentiel). Les déjeuners sont à la charge des stagiaires.

INSCRIPTION

Dès réception du bulletin d'inscription pour un ou plusieurs participants valant convention simplifiée de la formation continue, une confirmation vous sera adressée. Une convocation et un plan d'accès vous seront adressés ultérieurement.
Notre offre exclusive à la commande :
pour 2 participants à la même formation -10%
pour 3 participants à la même formation -25%

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de facture. Celui-ci, en précisant toujours le numéro de facture, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque à l'ordre de l'Entreprise Médicale
  ou
- par virement direct à l'ordre de : Société Générale, compte l'Entreprise Médicale – IBAN : FR76 3000 3033 9100 0200 2557 831 – BIC : SOGEFRPP

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance prévues engendrera des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

La signature du bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées ci-dessous.
Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les frais suivants s'appliquent :
- Annulation entre 20 et 8 jours ouvrables avant le début d'une Formation Inter-Entreprise : 50 % du prix total.
- Annulation moins de 8 jours ouvrable avant le début d'une Formation Inter-Entreprise : 100 % du prix total.
Les frais d'annulation ne sont pas remboursables par les organismes financeurs.
Report par le client : Les demandes de report doivent être reçues au moins 4 semaines avant le début de la Formation. La nouvelle date doit être fixée dans l'année en cours, en accord avec L'ENTREPRISE MEDICALE.
Report par L'ENTREPRISE MEDICALE : En cas de force majeure, maladie ou indisponibilité d'un formateur, L'ENTREPRISE MEDICALE se réserve le droit de reporter la Formation et en informera le Client dès que possible.
Abandon ou absence : Tout abandon ou absence, même justifié, ne donne lieu à aucun remboursement ni réduction du coût de la Formation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les présentes conditions définissent le cadre de collecte et de traitement des données personnelles par L'Entreprise Médicale lors de l'inscription aux formations.
Les données requises sont essentielles à la gestion de l'inscription et à la communication relative aux formations.
L'utilisation des données se limite à ces fins, excluant toute cession à des tiers.
L'Entreprise Médicale garantit la confidentialité et la sécurité des données conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1976. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, exerçable par demande écrite.
Pour toutes questions relatives à votre inscription,
merci de contacter l'équipe Administration des ventes : formation@phosphoria-formation.fr

BAC DE TRI